

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

JOURNAL D'AGRICULTURE.

Après avoir créé l'homme, Dieu le plaça dans le Jardin d'Eden pour le cultiver et le garder.—[Genèse, II, 15.]



Heureux les cultivateurs, s'ils savent apprécier les avantages de leur condition.—[Virgile.]

Vol. 4

St. Hyacinthe,—Province de Québec,—Mercredi, 18 Décembre 1872

No 12

Courrier de St Hyacinthe



Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois et sont de pas moins de 6 mois, strictement payables d'avance. Une augmentation de 33 1/2 p cent sera faite aux retardataires. Pour discontinuer il faut avoir payé tous arrérages, et donner un mois d'avis par écrit.

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion, 8 cts. par ligne, chaque insertion subséquente, 2 cts. Adresses d'affaires, \$3 par année. Annonces Commerciales, et autres traitées de gré à gré.

JOURS DE PUBLICATION.—Edition semi-quotidienne, Mardi, Jeudi, Samedi Edition Hebdomadaire, Vendredi. *The Farmer's Journal*, Jeudi.

Le *Journal d'Agriculture* paraît le Mercredi de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est de Un écu, ou 50 cts: d'avance. Pas d'avance \$1.

Camille Lussier, propriétaire-éditeur imprimeur; Bureaux-Imprimerie-résidence, maison en briques à deux étages, coin nord des rues Cascades et St. Hyacinthe, St Hyacinthe.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

3 fois par semaine, 12 mois; \$3, 6 m. \$1.5
do Et. Un. 12 mois \$4; 6 m. \$2
2 fois par semaine, 12 mois \$1.50, 6 m. 75c
do Et. Un. 12 mois \$2.00, 6 m. \$1
1 an d'avance, 1 f. par semaine Can. \$1
" " " " E U \$2 g b
Farmer's Journal, 12 mois d'avance \$1
Toutes lettres, etc., doivent être adressées, (franc de Port) comme suit.

CAMILLE LUSSIER,
Bureau du Courrier

St. Hyacinthe, Q.

CONSEIL D'AGRICULTURE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Délibérations du Conseil d'agriculture à sa dernière réunion à Québec, le 13 14 novembre dernier :

M. Joly a été réélu président, et M. Sommerville, vice président du Conseil pour l'année prochaine.

M. le comte d'Archat fait la lecture d'une pétition demandant une aide pécuniaire pour sa manufacture de fécula de pommes de terre.

M. Massue secondé par M. Levesque fait motion :

Que c'est avec le sentiment du plus profond regret que ce Conseil a appris la mort du major T. E. Campbell, qui fut toujours un ami si dévoué de la cause agricole, et que ce Conseil saisit cette première occasion qui lui est offerte d'offrir à sa famille ses condoléances, on même temps que l'expressi on on sincère de sa vive sympathie.—

Adopté avec instruction d'envoyer une copie de cette motion à la famille de feu de major Campbell.

Lecture d'une pétition du Dr. Cyr bonneau demandant une allocation de \$400 comme professeur d'art vétérinaire à l'École d'agriculture de l'Assomption.

M. Ross secondé par M. L. Beaubien fait motion : Que cette pétition soit référée au Comité des Ecoles d'Agriculture. Adopté.

M. L. Beaubien, secondé par M. Ross, fait motion que M. le Chevalier Bonnement soit maintenant entendu sur l'établissement d'un haras dans la Province de Québec.—Adopté.

M. Bonnement prend la parole et donne de longs et intéressants détails sur les innombrables avantages qu'il y aurait à fonder un haras national dans la Province de Québec, il soumet au Conseil un projet renfermant ses idées sur la manière d'établir ce haras dans cette province, après quoi M. L. Beaubien secondé par M. Sommerville, fait motion : Que les membres du Parlement qui font partie du Conseil d'Agriculture forment un comité pour préparer une pétition à la législature pour lui demander de vouloir bien accorder une allocation suffisante pour assurer la création d'un haras national dans la Province de Québec.—Adopté.

M. L. Beaubien, secondé par M. Sommerville, fait motion :

Que les représentants de la presse soient admis aux séances de ce Conseil et qu'un avis public de cette motion soit donné dans les journaux avant ces assemblées.—Adopté.

Considérant que l'action du Conseil d'Agriculture ne peut être efficace qu'en autant qu'une surveillance suivie et exercée, pour assurer l'exécution de tous les règlements passés par le Conseil, il est proposé par M. Casavant, secondé par M. Benoit :

Qu'il soit résolu que MM. Tassé, Sommerville, Massue, Beaubien, Browning et Casavant forment un comité exécutif du Conseil Agricole pour veiller à l'exécution de toutes les mesures passées par le Conseil, et que ce même Comité soit aussi chargé de préparer d'avance les mesures à proposer au Conseil ; ce Comité devra s'assembler aussi souvent qu'il sera nécessaire, dans l'endroit que le Comité jugera convenable.—Adopté.

Proposé par M. Benoit, secondé par M. Massue :

Considérant que l'empierrement des chemins est absolument nécessaire pour assurer le progrès de l'agriculture dans la province, qu'il soit résolu :

Que ce Conseil prie respectueusement le gouvernement (en attendant qu'il puisse subventionner directement cette entreprise) de provoquer la passation d'une mesure qui l'autorise à acheter le meilleur concasseur de pierres connu pour le mettre à la disposition des compagnies d'empierrement, suivant telles conditions que le gouvernement jugera convenables pour la conservation de cette machine et pour se rembourser simplement de ses avances—

Adopté et référé au même comité que celui pour le haras.

Proposé par M. Levesque, secondé par M. Faribault :

Que ce Conseil fasse la demande au gouvernement d'une allocation additionnelle de la somme de \$5,000, afin de pouvoir offrir des prix sur les fermes les mieux tenues dans chaque paroisse de la province.—Adopté.

M. Tassé, secondé par M. Marsan demande au Gouvernement provincial de venir en aide aux établissements industriels dont les matières premières

sont des produits agricoles, tels que féculerie, sucrerie, e.c.

Demande par pétition à la législature fédérale de modifier le tarif, en vue de favoriser l'agriculture du pays: par exemple imposer des droits assez forts sur les grains, et les animaux venant des États Unis et spécialement abolir les droits sur le tabac cultivé dans ce pays.

Demande par pétition à la législature de favoriser l'établissement de sucreries, féculeries, manufactures de toile cordes, étoffes de laine, en n'imposant pas de droits sur ces produits manufacturés dans ce pays, en établissant des droits doubles ou au moins plus forts sur les mêmes produits venant de l'étranger et même des îles Britanniques, et promettant que ce tarif sera maintenu pendant environ dix ans—Adopté.

Proposé par M. Benoît, secondé par M. Casavant :

Qu'une pétition soit présentée au Gouvernement Fédéral de la part du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec, le priant de bien vouloir prendre des mesures pour envoyer un délégué ou Commissaire à l'Exposition Universelle de Vienne pour représenter les intérêts de la Province—Adopté.

M. Casavant, secondé par M. Gaudet, fait motion : Que le rapport du comité soit adopté, et que lorsque l'association du Collège Agricole de Compton a été prouvée à la satisfaction du Conseil :

1o. Qu'elle a en mains les fonds suffisants pour procéder à l'établissement du collège dans les proportions qui ont paru nécessaires au comité telles qu'établies dans son rapport présenté aujourd'hui, ce qui entraînerait une dépense de \$18,000 pour la première année, et 2o. qu'elle a obtenu du Conseil Municipal de Compton une prolongation du délai fixé pour l'ouverture du collège assez considérable pour donner le temps de faire tous les préparatifs nécessaires—qu'alors, le Conseil paie à l'association du collège agricole de Compton l'octroi annuel accordé aux collèges agricoles, et les arrérages de cet octroi depuis le 1er Mars 1872—à condition que l'association donnera au Conseil d'Agriculture une hypothèque sur les bâties et la ferme du collège pour la somme de \$5,000, afin de donner au public les sûretés qu'il est du devoir du Conseil d'Agriculture d'exiger—Adopté.

M. L. Beaubien, secondé par M. Masson, fait motion : Qu' M. le Président du Conseil soit prié de s'adresser à l'Hon. Ministre de l'Instruction Publique, priant cet honorable Monsieur de vouloir bien faire distribuer dans les écoles primaires de la campagne, comme livres d'école, de petits traités d'agriculture à la portée des élèves, entre autres, " Le petit manuel d'agriculture du Dr. LaRue."—Adopté.

M. Benoît secondé par M. Masson, fait motion : Qu'il est désirable que les engrais ou amendements de quelque

nature que de soit, destinés à l'amélioration du sol, passent sans payer dans toutes Barrières sur chemins macadamisés, planchés et autres.

Que le Conseil d'agriculture prie respectueusement le gouvernement de passer une loi à cette fin.—Adopté.

M. L. Beaubien, secondé par M. Lévesque, fait motion : Que la somme de 30 centins sur la souscription de chaque membre des sociétés d'agriculture soit retenu par le Conseil qui, avec cette somme, publiera un journal agricole illustré dans les langues française et anglaise ; que ce journal sera distribué gratuitement à chaque membre des sociétés d'agriculture.—Adopté sur division.

M. Ross, secondé par M. Gaudet, fait motion : Qu'en conformité à la motion précédente, le comité exécutif nomme par ce Conseil soit chargé de demander des soumissions pour l'impression d'un journal d'agriculture illustré et de faire rapport sur ces soumissions à la prochaine assemblée de ce Conseil.

M. Beaubien, secondé par M. Lévesque, fait motion : Que l'Exposition Provinciale ait lieu, l'année prochaine à Montréal à la condition que la Corporation de cette ville accorde au Conseil d'Agriculture la somme de \$5,000 pour les fins de l'exposition, qui la date en soit fixé par le comité exécutif aussitôt que la ville de Montréal aura voté les \$5,000 et que les annonces en soient faits dans les journaux immédiatement après cette décision.

HARAS NATIONAL.

Le projet suivant a été approuvé par le Conseil d'Agriculture, dans sa séance du 13 novembre :

Considérant que le commerce et l'élevage du cheval sont une des industries agricoles les plus lucratives de la Province de Québec :

Considérant qu'il serait extrêmement avantageux pour le pays de développer rapidement cette industrie en lui fournissant les moyens d'obtenir les améliorations désirables :

" Haras et jumenterie.— Il est créé dans la Province de Québec, à titre d'essai, et pour une durée de cinq ans, un haras national composé de vingt-quatre étalons destinés à l'amélioration de la race chevaline.

Ce haras sera établi aux environs de Montréal et sur un domaine choisi par le Conseil d'agriculture de la Province.

Les étalons seront achetés soit en Europe, soit au Canada par les soins du Directeur assisté d'une personne désignée par le conseil d'agriculture. Il sera également fait acquisition de douze juments poulinières qui seront destinées à fournir à la Province les reproducteurs nécessaires aux besoins de l'avenir.

Les poulains et pouliches provenant de ces juments seront vendus chaque année à l'encan aux cultivateurs et propriétaires de la Province de Québec

exclusivement, avec engagement de leur part de les conserver au moins six mois et de les faire servir à la reproduction.

Les juments resteront toujours au Dépôt, les étalons y séjourneront au mois d'octobre au mois d'avril ; depuis le 10 avril jus-à la fin de septembre, ils seront envoyés en stations.

Le premier de mars chaque année, les 24 Etalons seront divisés en douze bandes de deux chacune, comprenant un cheval de gros trait et un carossier trotteur ; ces bandes de deux Etalons seront mises aux enchères pour les saillies de l'année ; les Sociétés d'Agriculture de la Province de Québec auront seules le droit de concourir aux enchères. Le prix des enchères sera payable en dehors du prix des saillies, et sera considéré comme paiement de la station et du choix des Etalons.

Les lots d'étalons pour lesquels il n'y aurait pas eu d'enchère seront envoyés dans des stations désignées par le Conseil d'Agriculture

Un règlement administratif déterminera ultérieurement le mode et les conditions de soumission.

Les sociétés d'Agriculture devront en outre donner gratuitement un logement convenable pour les étalons et les palefreniers résidant dans le comté, les soins et la nourriture des animaux restant toujours à la charge du Haras.

De nombre des saillies ne devra pas dépasser cent par chaque étalon ; les palefreniers veilleront sévèrement à l'exécution de cette condition.

Le prix des saillies des étalons sera fixé proportionnellement à la valeur de l'étalon ; le tarif en sera établi chaque année par le Conseil d'Agriculture et le Directeur.

" Instruction aux palefreniers ".— Pendant le séjour des étalons au dépôt, le Directeur et le Vétérinaire feront deux fois par semaine un cours aux palefreniers chargés d'accompagner les étalons dans les différentes stations. Dans ce cours on leur donnera des notions hippiques, de médecine vétérinaire, afin qu'ils soient en mesure de guider les cultivateurs dans le choix des reproducteurs et dans les soins à donner aux juments poulinières et à leurs produits.

" Personnel ".— L'établissement sera dirigé par un directeur ayant sous ses ordres un médecin Vétérinaire, le Maréchal Ferrant, douze Palefreniers et trois apprentis Palefreniers.

Le directeur et le Médecin Vétérinaire seront nommés par le Ministre de l'Agriculture ; et leurs émoluments fixés par lui.

" Marché public ".— Afin de faciliter et d'activer les transactions des cultivateurs, il sera créé un grand marché de chevaux et poulains qui se tiendra sur le domaine du Haras, le premier du mois d'avril et d'octobre de chaque année.

La plus grande publicité sera donnée

pour faire connaître l'ouverture de ce marché.

Il sera également établi au Haras une salle d'exposition permanente où les carrossiers, charrons, selliers, etc., pourront envoyer à leurs frais, risques et périls, des voitures, charrettes, harnais, etc., de cette manière les cultivateurs pourront se tenir au courant des améliorations apportées dans les véhicules et harnachements.

COMMENT TIRER PARTI DES TIGES DE BLE D'INDE.

Un journal anglais donne sur ce sujet, des renseignements qui nous paraissent utiles et dont nous voulons faire profiter nos lecteurs. Ceci est d'autant plus à propos qu'au Canada, où la culture du blé d'inde commence à se faire sur un assez grand pied, il n'est presque personne qui sache en utiliser les tiges; et il n'est pas rare de voir, à l'entrée de l'hiver, des champs qui en sont encore entièrement recouverts.

Le mode d'élever et de nourrir les animaux reçoit de tous les cultivateurs du pays une plus grande attention chaque année, et ceci est vrai surtout pour les fabricants de beurre et de fromage dont l'unique espérance de profits se trouve dans leur succès à obtenir la plus grande quantité de lait de leurs vaches. Les tiges de blé d'inde peuvent former une bonne partie de la nourriture des vaches à lait, mais il faut savoir les préparer. La coutume générale est de les leur donner en paquets, car peu de cultivateurs se croient capables ou ont la volonté de faire usage d'une machine à couper le foin. Cette habitude de donner les tiges aux animaux, sans préparation, est très-préjudiciable, et entraîne une grande perte de nourriture.

L'expérience a démontré qu'un peu de saumure répandue sur les tiges, immédiatement avant de les donner comme nourriture, est avantageux sous beaucoup de rapports. Une faible saumure fera que les vaches les mangeront avec appétit; elles donneront plus de lait et leur condition s'améliorera. Ceci est surtout remarquable à l'automne, durant les jours froids, venteux et pluvieux. En règle générale, il est bien préférable de les donner seul. En aucun cas, on ne devrait laisser passer un seul jour sans saumure le foin pour le matin. La saumure ne doit pas être forte mais seulement suffisante pour donner le goût du sel aux vaches.

Il est bien entendu que les vaches doivent avoir de l'eau en abondance. Cette nourriture salée les fera boire davantage et augmentera ainsi la sécrétion du lait. Que les cultivateurs essaient ce moyen non seulement avec les tiges de blé d'inde, mais avec toute autre espèce de foin, et nous sommes persuadés qu'ils s'en trouveront bien.

SOINS A DONNER AUX MOUTONS.

Nous avons déjà protesté et nous protesterons encore contre la manière dont on traite les moutons en hiver.

Nous entendons quelque fois des cultivateurs prétendre qu'il n'y a aucun profit à garder des moutons de quel qu'espèce qu'ils soient. Ceci est vrai avec le système pernicieux pratiqué sur une grande échelle par de nombreux propriétaires; ces gens sont mieux à ne pas élever de moutons.

Mais pour le fermier qui donnera à son troupeau un bon abri, et une nourriture de bonne qualité et en quantité suffisante, ses moutons lui seront un profit et une jouissance.

Il n'y a peut-être pas un seul point sur lequel les propriétaires de troupeaux se trompent plus souvent dans les soins à donner aux moutons, qu'en ne leur accordant aucune autre chose pour leur subsistance dans la dernière partie de l'automne et au commencement de l'hiver, que ce qu'ils peuvent trouver dans les champs. Les circonstances—y compris le temps—devraient être extrêmement favorables, pour que les moutons qui, à cette saison de l'année, n'ont que l'herbe des champs pour toute nourriture, ne perdissent pas de leur graisse. La production de l'herbe étant arrêtée, évidemment le pâturage devient très court. Non seulement le froid diminue les qualités nutritives de l'herbe, mais empêche les moutons de brouter pendant quelque temps, le matin. Et quand dans l'automne arrive une de ces longues et froides pluies très-fréquentes durant cette partie de l'année, ils restent en place, et pendant presque tout le temps qu'elle dure ils n'essaient pas de manger. Ainsi souffrant presque continuellement du froid, de l'humidité et du manque de nourriture, ils dépérissent à vue d'œil.

Ils ont à endurer les tempêtes et les vents perçants de nos rigoureux hivers, les pluies glaciales et les neiges abondantes, sans aucun autre abri pour se protéger qu'une clôture à perches le long de laquelle vous les voyez se tenir. Est-il étonnant après cela que beaucoup de cultivateurs se plaignent de la perte de leurs moutons au printemps, et du peu de laine qu'ils leur rapporte? pas du tout après un système de négligence comme celui-ci.

Les moutons méritent plus de soin et de protection tant pour leur bien-être que pour le profit du propriétaire. Des abris confortables devraient leur être préparés, et chaque nuit, aussitôt que les froids commencent à se faire sentir, les moutons devraient y être enfermés.

Ils devraient toujours trouver un peu de bon foin dans les râteliers (car il faut des râteliers si l'on veut épargner le foin), et de la paille sèche pour litière. On ne doit les mettre dehors, le matin, que lorsque le froid est tombé, ou s'il pleut que lorsque la

pluie a cessé. Par ce moyen, leur croissance et leur graine peuvent être maintenues jusqu'à l'arrivée de l'hiver. Alors en leur donnant chaque jour un demi minot de blé d'inde ou l'équivalent en autre grain, pour environ cent moutons, avec du bon foin ou des tiges de blé d'inde, on le verra arriver au printemps dans un bon état, et s'ils sont de bonne race, avec une abondante toison.

MARCHE EN GROS.

Montréal, 11 Déc., 1872.

Farine.—Reçu 5,860 qrt. vendu 2,200 qrt. Marché tranquille. Avant midi sur les marchés de l'ouest le blé était coté le plus haut. Les prix de Liverpool n'ont pas changé, comme le mandent les dernières dépêches du Câble.

Le marché a été peu fréquenté, ce matin, et les achats se rapportaient, en général, aux besoins immédiats. Les farines extra et de goût sont plus faciles, les superfines n'ont pas changé. Les ventes depuis le marché d'hier comprennent 100 qrt. superfine qualité de la ville à \$6.25; 100 qrt extra à \$7.00; 100 qrt de goût à \$6.20; 100 do. à \$6 7 1/2; 100 do. à \$6 7 1/2; 100 qrt. forte de boulanger à \$6.40; 300 qrt. super. moyenne à \$6.30; 150 qrt. ordinaire du Canada à \$6.15; 150 do. à \$6.20; 100 qrt. No. 2 à \$6.00; 100 do. à \$6.10; fleur en sac ferme aux cotes.

	\$	c	\$	0
Supérieure Extra.....	0	00	à	0 00
Extra.....	7	15	à	7 25
De goût.....	6	70	à	6 80
Sup fr. (blé de l'ouest)..	6	15	à	6 25
Sup Ord[blé du Canada]	6	15	à	6 25
Farine forte pour boul.	6	30	à	6 50
Sup de blé de l'Ouest				
[Canal Welland]	6	15	à	6 25
Super marques de la				
(cité blé de l'Ouest.....	6	15	à	6 25
nouvelle récolte.....	0	00	à	0 00
Frais moule.....	0	00	à	0 00
Canada sup No 2	6	05	à	6 10
Super États de l'Ouest				
No 2.....	0	00	à	0 00
Belle	5	25	à	5 50
Moyenne	4	20	à	4 30
Recoupe.....	2	5	à	2 00
Farine en sacs du H. C.				
par 100 lbs.....	2	70	à	3 00
Sacs de la Cité	3	15	à	3 20
Blé, par minots de 60 lbs.—Marché				
tranquille et ferme.				

Farine d'avoine, par barils de 200 lbs. Les cotes sur le Bas-Canada sont de 0.00 à 0.00, et pour le Haut-Canada de \$4.75 à 5.10.

Pois, par boisseaux de 66 lbs. Lourds dernières ventes à 92c.

Avoine, par boisseaux de 32 lbs.—Marché ferme. Les cotes sont à 32c pour nouvelle et 34c pour vieille.

Blé d'Inde par minots de 56 lbs.—Marché tranquille. Des ventes ont eu lieu dernièrement de 53c à 54c.

Pour Déjeuners.—Epps's Cocoa. (Cacao de Epps).—Agréable, et reconfortant. Par une connaissance parfaite des lois naturelles qui gouvernent le travail de la nutrition et de la digestion, et par une attentive application des propriétés salutaires que contient le Cacao bien choisi, M. Epps est arrivé à fournir à nos tables pour le déjeuner, un breuvage délicatement aromatisé, lequel peut économiser bien des manoirs de médecin.—Civil Service Gazette.

Préparé avec l'eau bouillante ou du lait. Les paquets sont étiquetés :

JAMES EPPS & Co.,
Homoeopathic Chemists,
London.

Manufacture de Cacao.—Nous ferons connaître la méthode employée par M. James Epps & Co, manufacturiers d'articles digestifs à leur Etablissement, chemin Euston, Londres.—Boisjé's Household Guide.

Harbor Grace, Terre-Neuve, 9. Déc. 1871
Joseph J. Fellows Ecr.—Cher Monsieur :
Chaque jour nous recevons des ordres du dehors pour votre inappréciable Sirop d'Hypophosphite, et la vente s'en accroît sans cesse. Je crois fermement qu'il a fait plus de bien qu'aucune autre médecine découverte jusqu'à présent pour la guérison de la Consomption, de la Bronchite, de l'Asthme, de la Coqueluche et des maladies de ce genre. C'est la seule médecine que nous ayons pour guérir ces maladies en donnant des forces au système nerveux ; et comme elle est aussi ce que nous appelons une même préparation chimique, je prédis que la demande de ce sera plus grande que pour aucun autre remède qui existe.

Votre etc., etc.
W. H. THOMPSON.

La tempête de neige que nous avons vue vendredi dernier, s'est fait sentir dans toute la Province d'Ontario et dans les Etats de l'Ouest où les trains de chemins de fer ont été arrêtés pendant une partie de la journée.



BILLS PRIVÉS.

LES personnes qui, dans la Province de Québec, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS portant concession de privilèges exclusifs, ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que par les règles 51ème et suivantes, de la Chambre (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette du Canada") elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette du Canada", en anglais et en français et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Ces avis doivent porter une ou plusieurs signatures.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

ALFRED TODD,
Greffier-en chef des Comités
et Bills Privés,
Chambre des Communes.

Ottawa, 5 Déc. 1872.—1 p. 9—



Voilà le grand remède pour la

CONSUMPTION

laquelle peut être guérie par le refuge à ce remède en temps propre, comme il a été prouvé par des milliers de certificats reçus par les propriétaires. Il est reconnu par plusieurs médecins éminents comme la préparation la plus efficace pour le soulagement et la guérison de toutes les maladies des poumons, et nous le présentons au public, sanctionné par l'expérience de plus de quarante ans. Si ce remède est employé à temps, il ne manque que bien rarement de guérir rapidement les cas les plus sévères de Toux, Bronchite, Croup, Coqueluche, Grippe, Asthme, Refroidissement de la Gorge ulcérée, des douleurs dans la poitrine ou dans les côtés, des Maladies du foie, des effusions sanguines des poumons etc. Le baume de Wistar ne fait pas secher une toux, et il n'en laisse pas la cause en arrière, comme cela est le cas avec la plupart des autres préparations, au contraire il la en fait humide, purifiant les poumons, en ôtant de cette manière la cause de la maladie.

Préparé par

SETH W. FOWLE & FILS,

Boston, Mass.

Et à vendre chez tous les pharmaciens.

HOTEL DU CANADA

Tenu par

PASCHAL VARY.

No. 200, — FRIEND STREET, — BOSTON.

M. P. Vary avertit les voyageurs du Canada et des Etats-Unis que cet Hotel est en face du Eastern Depot, et à quelques pas du BOSTON MAINE.

Les voyageurs trouveront tout le confort désirable : Bonne table, bons lits, rafraichissements de toutes sortes.

Soins empressés. Prix modérés. 30 avril 1872.

ARRANGEMENT D'HIVER,

DE MONTREAL A L'EST.

	Méle	No 3 passager	No 5 passager	No 7 passager
	A.M.	P.M.	P.M.	P.M.
Montréal.	6.15	1.45	10.30	12.00
Belœil.....	8.10	3.00	11.45
				A. M.
St Hilaire	8.20	3.05	11.50	1.10
Soixantes	0.00	3.25	0.00	00 00
St Hyacin	9.30	4.00	12.30	1.50
St Liboire	0.00	4.28	0.00	00 00
Upton...	10.40	4.40	0.00	00 00
Acton....	11.10	5.00	1.25	0.00
Richmond	0.00	0.00	0.00	3.30
Québec	0.00	0.00	0.00	9.00

DE L'EST A MONTREAL.

	No 2 passager	No 4 Méle.	No 6 passager	No 8 passager
	A.M.	P.M.	P.M.	A.M.
Québec	0.00	0.00	8.30	0.00
				A.M.
Richmond	0.00	0.00	2.00	0.00
Acton....	8.40	3.05	0.00	4.30
Upton....	9.00	3.40	0.00	4.45
St Liboire	9.08	0.00	0.00	0.00
St Hyacin	9.30	5.05	0.00	5.25
Soixantes	9.50	0.00	4.40	5.45
St Hilaire	10.05	6.20	4.55	6.05
Belœil.....	10.10	0.00	0.00	6.10
Montréal..	11.5	8.00	6.00	7.30

De plus il y a un Train Méle. De la Pointe Lévi à 10.00 A.M., arrivant à Richmond à 5.30 P.M., et de Richmond à 8.15 A.M. arrivant à la Pointe Lévi à 2.30 P.M.
4 nov., 1872.

**Pharmacie de Famille.
Rue Cascades.**

Dans la maison des héritiers
Narcisse Boivin.

Le Dr. St. Germain propriétaire de cet établissement, à l'honneur d'informer ses clients et patrons, tout en les remerciant de leur encouragement, qu'il a fait des augmentations considérables à son fonds de

**Drogues, Remèdes patentés,
Parfums, Articles de toilette,
Teintures, etc., etc.**

de manière à pouvoir satisfaire aux commandes qu'ils lui font le plaisir de lui adresser.

En gros et en détail.

Prix aussi bas que possible.

Les ordres des médecins sont sollicités, ces messieurs peuvent être assurés que rien ne leur sera expédié qui ne soit de première qualité.

Le Dr. St. Germain continue toujours à pratiquer sa profession dans toutes ses branches, et donne une attention spéciale aux maladies des femmes et des enfants ainsi qu'aux maladies des poumons et de la digestion.

Visites à la ville et à la campagne, à toute heure.

Résidence : Au-dessus du Magasin.
St. Hyacinthe 13 novembre 1872.